



FICHE DE RESERVATION 2025/2026 DES MERCREDIS LOISIRS

Période du 03 septembre au 15 octobre 2025

Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse, la ville de Fleurbaix organise des accueils de loisirs payants et accessibles aux enfants scolarisés de 2 à 12 ans. Le nombre de places étant limité, **la priorité sera donnée selon les critères définis ci-dessous (merci de cocher la case correspondante) :**

1) Familles fleurbaisiennes

- 1 Enfant ou parent porteur du handicap
- 2 Famille monoparentale
- 3 Enfant dont les deux 2 parents travaillent
- 4 Fratrie accueillie au multi-accueil simultanément
- 5 Enfant ou fratrie scolarisée dans une école fleurbaisienne
- 6 Autre (ex : enfant scolarisé école extérieure) enfants dont un parent travaille sur la commune

2) Familles extérieures

- 1 Scolarisé sur la commune ET avec un parent travaillant sur la commune
- 2 Scolarisé sur la commune
- 3 Un des parents travaille sur la commune
- 4 Grand-parent domicilié sur la commune
- 5 Autre cas

L'accès aux différents accueils est conditionné à la délivrance des documents suivants :

- 1- **Dossier d'inscription famille** accompagné des pièces justificatives
- 2- **Dossier enfant**
- 3- **Fiche de réservation périodique**



Après la clôture des inscriptions, les familles ont la possibilité d'effectuer des réservations complémentaires, en fonction des capacités d'accueil restantes. Elles peuvent contacter Romain Desjouis, directeur des accueils de loisirs au service Enfance Jeunesse (par mail ou par téléphone).



Règlement intérieur 2025-2026

- Toute réservation engage la famille sur une présence de l'enfant sur la période considérée.
- Les fiches de réservation périodiques sont à retirer directement à la Maison Des Loisirs ou sur www.fleurbaix.fr 4 semaines avant le début de la période et à déposer sous 8 jours.
- Une confirmation de réservation par mail est systématiquement transmise à la famille par le directeur des accueils de loisirs.
- La famille répond par mail à cette confirmation pour valider définitivement son inscription et le paiement.
- Toute confirmation de réservation vaut paiement.
- En cas d'annulation en vacances scolaires avec certificat médical dans les 48h, si l'enfant a participé à 1 ou 2 jours sur l'ensemble de la semaine, le forfait semaine ne lui sera pas compté. Dès le 3^{ème} jour de participation, la famille devra tout de même s'acquitter du forfait complet.
- Annulation possible du mercredi loisir 8 jours avant.
- Au-delà de 2 absences non justifiées par cycle, la place de votre enfant n'est plus prioritaire.



Maison des loisirs : 12 bis rue du Quesne 62840 Fleurbaix

Directeur des accueils de loisirs : Romain Desjouis 03 21 68 11 55 / enfance.jeunesse@fleurbaix.fr



Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :

ACM	Garderie matin	Matinée	Pause repas	Après-midi	Garderie soir
Mercredis	7h30 à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 17h	17h à 18h30
Tous les mercredis 2025/2026					
Mercredi 03/09/2025					
Mercredi 10/09/2025					
Mercredi 17/09/2025					
Mercredi 24/09/2025					
Mercredi 01/10/2025					
Mercredi 08/10/2025					
Mercredi 15/10/2025					
A noter	Arrivée échelonnée de l'enfant (selon les besoins familiaux)	Accueil échelonné de 9h à 9h30. Pas de récupération possible de l'enfant avant 12h. (sauf autorisation)	Accueil à 12h. Pas de récupération possible de l'enfant avant 13h30. (sauf autorisation) Prévoir un pique-nique froid.	Accueil échelonné de 13h30 à 14h. Pas de récupération possible de l'enfant avant 17h. (sauf autorisation)	Départ échelonné de l'enfant (selon les besoins familiaux)

Responsables légaux

Nom/Prénom :

Date :

Signature :